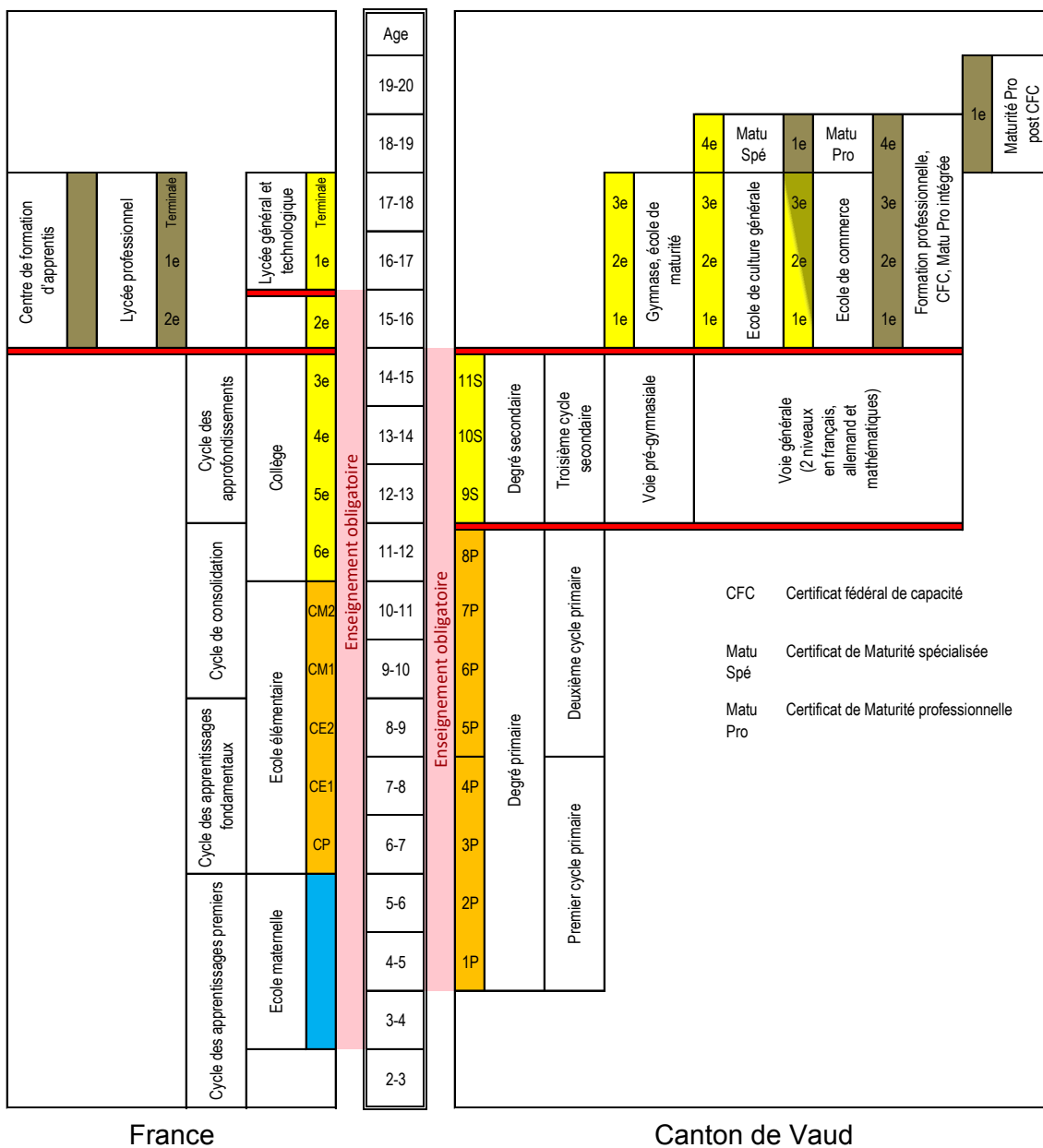


## Structures scolaires du canton de Vaud et de la France



Ce schéma simplifié permet de comparer l'âge d'entrée à l'école obligatoire, la durée de cette école obligatoire et les moments où s'effectuent des orientations. Il présente également l'ensemble de l'enseignement secondaire II.

Dans le canton de Vaud, à la fin du degré primaire, les élèves sont orientés, selon leurs résultats scolaires, au degré secondaire dans deux voies et des niveaux.

Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. Au terme de la scolarité obligatoire, divers raccords sont possibles (non indiqués sur ce schéma).

Source : (Eurydice) [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/france\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/france_en)  
sauf erreur ou omission  
Consulté en 11/21

- Légende des couleurs
- Petite enfance sous responsabilité étatique
  - Enseignement primaire
  - Enseignement secondaire général
  - Enseignement secondaire professionnel
  - Orientation (et/ou examen)